63e ANNEE. — N° 26 VENDREDI 2 MARS 1923

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Une importante initiative du Président Harding. — Les conclusions de l'enquête des travaillistes dans la Ruhr. — La résistance allemande et les bruits de négociations. — La Chambre et le problème financier.

Le président de la République des Etats-Unis, M. Harding, vient de prendre une initiative d'une portée extrême et dont les conséquences peuvent être considérables : il vient d'adresser au Sénat américain un message pour lui demander son consentement en vue de la représentation de son pays à la Cour Internationale de justice, instituée par la Société des Nations et dont le siège est à la Haye.

On connaît le rôle éminent dévolu à cette Haute-Cour de justice : elle a à connaître les différends qui peuvent surgir entre nations et à proposer une solution pacifique.

Son influence peut être essentielle en aidant à résoudre pacifiquement les difficultés internationales.

Jusqu'ici, les Etats-Unis se sont, presque farouchement, tenus à l'écart de la Société des Nations et des divers organismes qui en relèvent. On n'a pas oublié que la dernière campagne présidentielle a comporté un combat à outrance contre la Société des Nations ; c'est même cette opposition violente qui permit à M. Harding d'être élu à une forte majorité.

L'initiative du président n'en est que plus significative, encore qu'il l'enveloppe de réserves et de précautions et s'attache à préciser que « cette adhésion [des Etats-Unis à la Cour Internationale de justice] ne doit pas être considérée comme impliquant aucune relation légale, de la part des Etats-Unis, avec la Société des Nations ».

Quel accueil le Sénat américain réservera-t-il à la proposition du président Harding ?

On ne saurait le présumer.

De toute façon, le geste n'en aura pas moins de valeur et de signification : il constitue un premier pas. La réalisation n'est plus qu'une question de temps.

⁂

Nous avons signalé, en son temps, l'enquête que se proposaient d'effectuer dans la Ruhr quatre travaillistes britanniques, membres de la Chambre des Communes.

Dès leur retour, ces « émissaires » ont formulé leurs conclusions : elles méritent d'être retenues.

On imagine aisément dans quel état d'esprit, les quatre enquêteurs s'étaient mis en route. Mais, hommes de bonne foi, ils ont impartialement opéré leurs investigations.

Trois ordres de faits les ont frappés, qu'on peut résumer ainsi :

1° La prospérité de la classe ouvrière allemande, très supérieure à celle des ouvriers anglais. Meilleure nourriture, meilleur logement. L'Allemagne a beau traverser une période pénible de son histoire, les constructions de cités ouvrières, etc., se poursuivent sans encombre.

2° La puissance formidable dont disposerait une combinaison unissant le minerai lorrain et le charbon westphalien. « Avant la guerre, lorsque l'Allemagne disposait de ce minerai et de ce charbon, elle était un grand Etat militaire, elle *terrorisait* la France, elle faisait une concurrence redoutable à l'Angleterre sur le marché international ».

3° La valeur singulière de la région rhéno-westphalienne au double point de vue des réparations et du rétablissement de la puissance militaire germanique. L'abstention de cette région, en ce qui touche les réparations, ce sont les alliés incapables de recouvrer leur dû. L'absence de toute surveillance de cette région par les Alliés, ce sont les industries de guerre rapidement reconstituées au profit de la revanche germanique.

En définitive, les travaillistes estiment que :

a) l'Allemagne peut payer, sans subir une rigueur excessive, puisque sa classe laborieuse l'emporte en bien-être sur la classe laborieuse britannique ;

b) le pays rhéno-westphalien peut devenir un moyen de réparations ;

c) son occupation par la France (et les Alliés) favorise la paix, puisque les industries de cette région sont détournées de leur utilisation militaire.

Puissent ces conclusions travaillistes être lues et entendues Outre-Manche !

⁂

L'opération de la Ruhr paraît traverser une phase de stagnation apparente et de préparation souterraine.

Certes, des désirs de négociations restent dans l'air, que relèvent la presse britannique elle-même. C'est ainsi que le *Sunday Times* constate qu'on perçoit de plus en plus en Allemagne des indices en faveur de l'ouverture de négociations. Ce journal ajoute qu'un tel mouvement ne saurait étonner « car les Allemands se sont maintenant rendu compte que la France et la Belgique sortiront vainqueurs du conflit actuel ».

Répétons cependant que ce désir de négocier n'anime point les dirigeants actuels, le chancelier Cuno en particulier.

Le présent cabinet s'est mis, en effet, dans une impasse. Le chancelier et ses collègues ont bruyamment affirmé qu'ils ne négocieraient pas tant que les troupes françaises et belges seraient dans la Ruhr. Et cette déclaration, quasi solennelle, a été reprise maintes fois.

Comme la France, de son côté, ne songe nullement à quitter la Ruhr les *mains vides*...

Bref, on ne voit guère, comment le chancelier Cuno pourrait se résoudre à négocier.

D'ailleurs, il n'est pas douteux que le présent cabinet allemand représente le principe de la résistance à outrance : en vain, la masse du peuple réclame-t-elle des négociations ; en vain, celles-ci sont préconisées par des hommes politiques allemands chaque jour plus nombreux, les mandataires de la grande industrie ne peuvent consentir à suspendre la résistance entreprise, car c'est cette grande industrie qui en supporterait les conséquences.

Au total, il semble que nous nous acheminons vers une nouvelle phase de la résistance, la dernière, sans doute : le Dr Cuno va jouer son ultime carte. Après quoi s'il échoue, il n'aura plus qu'à disparaître.

Cette « impression », notre confrère la *Journée Industrielle* la partage également. Il écrit :

> Du côté de Berlin, la résistance prend une nuance, assez nettement perceptible, de nervosité et d'exaspération. Cela ne signifie pas, à notre avis, que les Allemands s'apprêtent à céder. Cela signifie plutôt qu'ils songent, devant notre impassibilité et notre longanimité, à employer de nouveaux moyens pour nous faire lâcher le morceau. On sent très bien qu'ils ruminent quelque chose qui tour à tour les tente et les rend hésitants. Il est possible qu'un de ces jours, selon leur coutume, ils commettent une lourde erreur qui nous obligerait à aller là où, précisément, nous répugnons à transporter notre action.
>
> L'essentiel est que nous brisions, le cas échéant, la nouvelle offensive des dirigeants du Reich : l'heure des négociations viendra après..... Peut-être même ne tardera-t-elle pas à sonner !

⁂

En attendant, notre situation financière continue à donner beaucoup de mal au Parlement.

Il a fallu d'abord ajouter un échelon aux douzièmes provisoires votés. Mais, pensera-t-on, pourquoi l'échelon est-il limité à la durée d'un mois. Chambres et Gouvernement supposent-ils que le budget de 1923 sera voté avant la fin de mars ?

Du train où vont les choses, un certain scepticisme est permis !

D'autant plus qu'il est question de renvoyer le budget... à la Commission des Finances, pour qu'elle apporte « dans le plus bref délai après entente avec le Gouvernement, des propositions complémentaires, exclusives de *tout impôt nouveau*, tendant à assurer l'équilibre du budget de 1923 ».

Du coup, on renoncerait en bloc à toutes les mesures fiscales, plus ou moins extravagantes, péniblement conçues ces dernières semaines. On se bornerait à exiger avec fermeté la rentrée des impôts actuels.....

Bref, on en reviendrait tout simplement à la première formule budgétaire, celle-là même que préconisait le ministre dans le projet qu'il déposait voici *onze mois*.

Car voici *onze mois* que l'examen du budget se poursuit !

Pour en venir là, ce n'était pas la peine assurément de vouloir changer, sinon de gouvernement, du moins de ministre des finances !

Reconnaissons d'ailleurs que la solution qui est dans l'air serait la moins mauvaise : notre situation financière n'est pas aussi désastreuse que d'aucuns se plaisent à le proclamer au risque de compromettre sans raison le crédit de la France : le déficit du budget est imputable exclusivement aux avances pour réparations que nous effectuons pour le compte du Reich.

Mais voilà ! Il fallait exploiter nos difficultés financières pour tenter de réaliser certaines ambitions personnelles et ouvrir on ne peut plus malencontreusement la campagne électorale de 1924 !

M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Fonctionnaires belges pour servir en Allemagne

L'autorité militaire belge a adressé mardi aux fonctionnaires et agents des chemins de fer de l'Etat belge, des postes, télégraphes et téléphones, par l'intermédiaire de leurs chefs hiérarchiques, une réquisition pour servir en Allemagne.

Une sentinelle blesse mortellement un ouvrier italien

Un incident regrettable s'est produit à Essen. Un ouvrier italien cherchait à s'introduire dans la caserne Tegerhof ; la sentinelle lui fit les sommations d'usage. L'ouvrier n'en continua pas moins à avancer, malgré ces sommations répétées. La sentinelle, en raison de son attitude suspecte, tira et le blessa mortellement.

Les fausses nouvelles allemandes

Les journaux allemands de Wasse racontent que, lorsque nous avons procédé à l'occupation de la gare militaire de Wasse, les soldats auraient pillé les armoires et le matériel appartenant aux Allemands, jetant par terre les vêtements, aliments, etc.

Ils accusent également les soldats d'avoir volé le lait destiné aux enfants.

Tout cela est faux. Il n'y a eu aucun incident de ce genre.

Des Français attaqués à Bochum

Des vendeurs de journaux belges et français ont été malmenés à la gare.

Dans un hôtel de la ville un interprète français civil et un ouvrier furent attaqués par des consommateurs et légèrement blessés.

Les effets du blocus

Que les effets du blocus commencent à se faire cruellement sentir dans la Ruhr et en Allemagne non occupée, cela n'est pas douteux. On apprend par les journaux que les usines Krupp de Rheinausen, près de Duisbourg, ont dû éteindre trois hauts-fourneaux. En Allemagne du Sud, particulièrement en Bade, la situation économique et alimentaire est devenue extrêmement critique.

Les expulsions

Le directeur du télégraphe de Mayence, le bourgmestre maître des forêts et autres seigneurs de moindre importance, en tout 41 fonctionnaires, ainsi que leurs familles, devront quitter les territoires occupés dans un délai de quatre jours.

D'autre part, est exclu définitivement des territoires occupés le journal *Berliner Tageblatt*, en raison d'attaques violentes contre la politique française et d'informations fausses, attribuant à des militaires français des actes de violence.

Les sabotages

Le cable téléphonique rhénan, qui avait été remis en état par le personnel français, vient d'être de nouveau saboté, à Dusseldorf.

D'autre part, les communications téléphoniques entre Essen et Duisbourg ont été coupées.

Le chômage dans les mines

Dans le secteur du 32e corps, on signale que plusieurs mines vont accorder à la moitié de leur personnel un congé d'un mois, à partir du 1er mars. L'autre moitié sera employée à des travaux d'entretien et de reboisage.

A Vorhalle, 200 ouvriers sont venus demander du travail aux autorités françaises. D'après leur déclarations, il y aurait à Magew 8.000 chômeurs, dont 2.000 aux Hasper Werke, par suite du manque de charbon et de matières premières.

Bourgmestre condamné à un an de prison

Le bourgmestre de Wetter a été condamné à un an de prison et à 10 millions de marks d'amende pour refus d'obéissance.

On a arrêté à Kupferdrech, trois individus porteurs de 369 millions de marks.

Trois envoyés allemands à Londres tenteraient d'entamer des négociations

Selon le correspondant du « Daily Express » à Berlin, le gouvernement allemand va sous peu envoyer trois hauts fonctionnaires à Londres en vue de discuter les bases d'un accord international.

Encore des ballons d'essai

Les journaux allemands continuent à lancer des ballons d'essai au sujet des négociations possibles entre le gouvernement français et celui de Berlin. Il est visible que les Allemands attendent, depuis quelques jours surtout, la médiation d'une nation étrangère. Ils parlèrent d'abord du gouvernement de Washington, puis on laissa espérer que des puissances neutres se mêleraient de l'affaire. On donne même le nom d'un ministre néerlandais. Enfin on lance la nouvelle que la Société des nations et même la Conférence de La Haye s'intéresseraient aux questions relatives à l'occupation franco-belge.

Les Lithuaniens attaquent de nouveau les Polonais

Les Lithuaniens ont attaqué de nouveau les gardes-frontières polonais, près de Przelaj, dans la région d'Orany ; ensuite, à Kolitinian, dans la région de Swiciany, ils ont été refoulés. Les pertes sont inconnues.

Le roi d'Espagne n'a pas l'intention d'abdiquer

La nouvelle s'est répandue que le roi d'Espagne était disposé à abdiquer en faveur de son fils .

Le président du Conseil espagnol interrogé, a déclaré qu'il regrettait qu'un journal monarchique du soir ait publié un article de fantaisie au sujet du prétendu projet d'abdication du souverain.

Obsèques de M. Delcassé

Les obsèques de M. Delcassé ont été célébrées mercredi matin à Paris. Tous les membres du Gouvernement y assistaient. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montmartre, où des discours ont été prononcés par MM. Pérès, Président du Conseil Général de l'Ariège, Georges Leygues, Victor Bérard, et Poincaré.

La distribution postale du dimanche

Le sous-secrétaire d'Etat aux P. T. T. a déposé sur le bureau de la Chambre, un projet de loi relatif à l'extension de la distribution postale du dimanche.

Chambre des Députés

Séance du 27 février 1923

La Chambre vote un projet portant application de la convention conclue à Paris, le 6 février 1922, entre la France et la Pologne relative au régime des industries du naphte.

La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif aux propositions destinées à équilibrer le budget. M. Tinguy du Pouet déclare n'avoir pas approuvé la proposition du double décime mais il est partisan des mesures à prendre contre les fraudeurs qui dissimulent des fortunes dans des banques étrangères.

M. Loucheur félicite le ministre d'avoir appliqué l'impôt général sur les revenus. Cet impôt, dit-il, devrait être progressif. Il y a trop de valeurs immobilières qui échappent à l'impôt. Il combat le carnet de coupons mais demande que soit établi bientôt le règlement d'administration publique qui facilitera le transfert des valeurs nominatives. En outre, il propose un emprunt de 3 0/0 avec beaucoup de lots, avec reprise au pair pour le paiement des taxes successorales.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Séance du 28 février 1923

La Chambre doit discuter le projet de douzièmes provisoires, retour du Sénat ; mais celui-ci n'ayant pas terminé la discussion, la Chambre s'ajourne à 10 heures du soir.

A 10 h. 1/2 la séance est reprise. Le ministre des Finances dépose le projet de douzième retour du Sénat et demande à la Chambre de discuter le projet sur les bouilleurs de cru, retour également du Sénat. M. Taurine donne lecture du rapport et conclut à l'adoption du projet qui est adopté.

Sénat

Séance du 27 février 1923

Le Sénat discute le projet de loi relatif à la nouvelle organisation militaire.

Le général Hirschauer se déclare partisan du service de 18 mois. Il dit qu'avec le service d'un an, on n'aurait jamais que la moitié de l'effectif présent sous les drapeaux, dont l'instruction serait complète, car, il ajoute qu'il faut 6 mois pour instruire un fantassin.

M. Paul Doumer combat le service de 18 mois et défend le service d'un an. Il prétend qu'en réalisant le service de 18 mois, on fera une côte mal taillée.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 28 février 1923

Le Sénat discute le projet relatif à la modification de la réglementation applicable aux bouilleurs de cru. M. Bérenger donne communication du rapport, puis une discussion s'engage sur les divers articles et l'ensemble du projet est voté par 295 voix contre 2.

Le Sénat discute le projet de douzième provisoire qui est voté par 295 voix contre 2.

CHRONIQUE LOCALE

TOUJOURS DES PROJETS !

Plusieurs députés ont déposé une proposition de résolution suivante :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour assurer avec fermeté la rentrée des impôts actuels et pour réprimer la fraude, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu au moyen des signes extérieurs ;

« Considérant qu'elle ne peut retenir dans leur ensemble les mesures fiscales soumises à son examen et, particulièrement, l'institution d'un carnet de coupons ;

« Invite la commission des finances à lui apporter, dans le plus bref délai, après entente avec le gouvernement, des propositions complémentaires exclusives de tout impôt nouveau tendant à assurer l'équilibre du budget de 1923, et décide d'ajourner la suite du débat jusqu'au dépôt du rapport ».

⁂

Cette proposition est inspirée, sans nul doute, par le plus grand souci de ne pas accabler les contribuables d'impôts nouveaux, mais de faire rentrer les impôts qui se cachent et de réprimer la fraude.

Mais, voilà : si la proposition est adoptée, la discussion du projet tendant à équilibrer le budget de 1923, sera renvoyée à une date très éloignée, car il faudra bien que le ministre, les commissions étudient les moyens de donner satisfaction aux auteurs de la proposition.

Aussi bien, cette proposition semble arriver un peu tard. Durant toute la discussion du budget on a signalé, dénoncé, honni les fraudeurs qu'on a menacés de toutes les foudres administratives et judiciaires. Comment, dès lors, cette proposition n'a-t-elle pas été déposée, à ce moment-là ? On n'y a pas pensé.

Mais lorsque le ministre a annoncé qu'un trou de 3 milliards et demi existait dans le budget et qu'il a parlé des projets du double décime et des carnets de coupons, n'était-ce pas encore le bon moment pour ces députés de dire : « Etudiez notre proposition ! »

Tout cela c'est du retard dans la discussion du budget : on a voté un troisième provisoire, le 4e pourrait s'imposer aussi.

⁂

Mais les députés seront plus rapides pour la discussion des deux projets que le Conseil des ministres a déposés sur le bureau de la Chambre : le projet relatif à l'avance de l'heure d'été, et celui qui intéresse tous les députés, c'est-à-dire la loi électorale !

En ce qui concerne l'institution définitive de l'heure d'été, qu'ils la votent : ça n'a pas d'importance, d'autant plus que cette question qui revient chaque année en discussion, est de plus en plus énervante et stérile.

La seule question pleine d'intérêt est la réforme électorale : et celle-là est attendue, et passera en vitesse. On avait, ces jours-ci, annoncé que de grands débats seraient soulevés à l'occasion de cette discussion. Allons donc ! On n'a plus le temps de discuter les grands projets, puis, pensez donc, le Gouvernement a promis que le projet actuel ne comporterait aucune suppression de sièges de députés. Comme il y avait une cinquantaine de ces sièges dont la suppression était prévue, on conçoit avec quelle joie leurs titulaires vont faire l'impossible pour les conserver.

Et nous reviendrons au scrutin, en 1924, avec le beau système de la Proportionnelle qui a donné de si magnifiques résultats ! Après tout, la Chambre du Bloc National ne consacrera que ce que fit la précédente qui n'était pourtant pas de ce Bloc-là !

LOUIS BONNET.

Officiers de complément

Par application du décret du 31 août 1878 et de la loi du 24 avril 1916, M. Grangié, Pierre-Paul-Eugène, chef de Bataillon de complément au 9e régiment d'Infanterie a été rayé des cadres et placé dans la position de chef de Bataillon honoraire.

Compatriote

Notre compatriote M. Jules Crabol, sous-préfet de Senlis, est nommé chef-adjoint du Cabinet de M. Doumergue, Président du Sénat.

Nos félicitations.

Magistrature

M. Buffelan, juge suppléant à Cahors, est nommé en la même qualité à Gourdon.

M. Buffelan qui était à Cahors depuis peu de temps, comptait cependant de nombreux amis qui verront avec regret son départ.

Justice de paix

M. Négrier, juge de paix à Gramat, est admis à bénéficier de l'élévation de traitement à titre personnel.

Juges consulaires

Par arrêté de la Cour d'appel d'Agen, le tribunal civil de Cahors a été délégué pour recevoir le serment de MM. Gayet et Lasserre, juges titulaires et Capus, juge suppléant, récemment élus juges au tribunal de commerce de Cahors.

Le tribunal recevra le serment des nouveaux juges, à l'audience civile, de vendredi matin.

Perception

Par arrêté du directeur de la Comptabilité publique en date du 24 février 1923, MM. Cavalié et Labie, commis auxiliaires de perception dans le Lot, ont été reconnus aptes à remplir les fonctions de commis titulaire.

Question au ministre des finances

M. Delmas, député, demande à M. le ministre des finances si un agent de l'Etat, célibataire, ayant été mobilisé pendant toute la guerre, touchant 8.500 fr. de traitement et ayant sa sœur à sa charge, n'est pas en droit d'obtenir le bénéfice des dispositions du décret du 29 juin 1920, relatif au maintien provisoire de l'indemnité exceptionnelle du temps de guerre, instituée par la loi du 14 novembre 1918.

Réponse. — Réponse affirmative à condition que l'enfant recueillie n'ait pas dépassé l'âge de seize ans, ou de dix-huit ans, si elle est effectivement à charge.

Question au ministre de la justice

M. Loubet, sénateur, demande à M. le garde des sceaux, ministre de la justice, si un huissier peut être commis greffier dans son canton.

Réponse. — Il n'y a pas au chef-lieu de canton de commis greffier rétribué par l'Etat ; toutefois la loi du 26 septembre 1915 dispose que les greffiers des tribunaux de paix et de simple police sont autorisés à faire assermenter comme commis greffiers des jeunes gens âgés de vingt et un ans révolus, agréés par le procureur de la République. Ces commis greffiers étant payés par le greffier, il paraît difficile qu'un huissier soit admis à occuper un de ces emplois qui le mettrait sous la direction du greffier et porterait atteinte à son indépendance. Au surplus, c'est au pro-

cureur de la République qu'il appartient d'apprécier et de ne donner son agrément que dans le cas où la désignation ne présenterait aucun inconvénient.

Salle des Petits-Carmes

2e Conférence Concert de la saison, organisée par l'Orchestre symphonique, le Samedi 10 Mars 1923, à 5 heures très précises du soir, sur l'**Atlantide**, sujet traité d'après le célèbre roman de Pierre Benoît, par Yves Perisse, conférencier de Toulouse, Secrétaire de la Revue provinciale « Feuilles au Vent », avec le gracieux et bienveillant concours de : Mme Faletti, harpiste, élève de Mme Tassu-Spencer, professeur au Conservatoire de Paris ; Mlle Palame, du Conservatoire de Toulouse ; M. Belmon, ténor léger, élève du Conservatoire de Bordeaux. M. Gustave Barreau, Professeur de Musique, dirigera l'Orchestre.

PROGRAMME

1. *Prélude de « Werther »* (Massenet). Orchestre.
2. *Conférence sur l'***Atlantide**. M. Perisse.
3. *Andante de « Beethoven »* Orchestre.
4. *Andante religioso*, pour violons, piano et harpe. Mme Faletti.
5. *Le Roi d'Ys*, aubade (Lalo). M. Belmon.
6. *Ode à la fiancée* (Schumann) (harpe et chant), Mme Faletti. Mlle Palame.
7. *Romance sans paroles* (Lefèvre) } *Gig* (Bach)..... } Mme Faletti.
8. *Fortunio (Si vous savez)* (Messager) M. Belmon.
9. *Prélude-valse* et *Rigaudon* (Raynaldo-Hahn) Mme Faletti.
10. *La vie est un rêve* (Haydn). M. Belmon.
11. *Chanson de Tolveig* (Grieg) (harpe et chant), harpe. Mme Faletti. chant. Mlle Palame.
12. *Czardas pour violons...* (J. Michels) Orchestre.

La salle sera chauffée. *Entrée :* **3 fr.**

Billets de vente : chez Mme Imbert, dépositaire de journaux ; MM. Louis et Girma, libraires ; Magasins de Nouveautés « Au Printemps », Cahors, où l'on peut dès à présent retenir ses places.

Chez les planteurs de tabac

Le bureau de la confédération nationale des planteurs de tabacs s'est réuni mardi à Bordeaux, en vue de préparer le 3e Congrès national des planteurs de tabacs de France, qui doit se tenir à Bordeaux du 24 au 26 mars 1923.

MM. Delport, président de la confédération, Roger Simon, président de la fédération de la Gironde ; Pradier, président de la fédération de la Dordogne, et d'autres membres de la fédération ont pris part à la discussion.

L'organisation du Congrès a été prévue dans ses détails. L'ordre du jour du Congrès a été fixé. Les orateurs ont été désignés pour traiter les questions les plus importantes de l'heure actuelle.

Les Cadets du Quercy

La matinée-concert-bal des « Cadets du Quercy » aura lieu dimanche 4 mars, à la salle des Sociétés Savantes, 8, rue Danton.

Un très beau concert sera donné en intermède.

A l'issue de la fête, un dîner amical aura lieu au restaurant des Sociétés Savantes, à 19 h. 30, au prix de 14 fr., tout compris.

On peut se faire inscrire chez le Président, 34, rue de la Clef, ou au restaurant, avant le 2 mars.

Une sauterie sera organisée et se terminera vers minuit.

Pupilles de la Nation

Elections au Conseil supérieur de l'Office National et au Conseil d'Administration de l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

Un arrêté de M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, en date du 1er février 1923, fixe au 29 avril les élections au Conseil Supérieur de l'Office National des Pupilles de la Nation des délégués des Associations de Mutilés, Veuves de guerre et Ascendants des Combattants morts pour la Patrie.

Un arrêté de M. le Préfet du Lot, en date du 28 février 1923, fixe au dimanche 6 mai, la date des élections complémentaires au Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation.

Auront à élire des délégués les Sociétés ou Associations ci-après désignées :

1° Sociétés de Secours mutuels : trois délégués élus par les Conseils d'Administration de ces Sociétés ;

2° Associations ou Sections départementales d'Associations de Mutilés, Réformés, Veuves de guerre et Ascendants de Combattants morts pour la Patrie : neuf délégués dont trois femmes.

Les Présidents des Associations qui veulent participer aux élections doivent en faire la déclaration à la Mairie du siège de leur groupement avant le 20 mars 1923.

A l'appui de leur déclaration, les Présidents doivent déposer les statuts de l'Association, la liste des membres du Conseil d'Administration, et justifier du nombre des adhérents par la production des registres matricules, et des écritures du trésorier enregistrant les cotisations versées. Lorsque les Associations déclarantes comprendront parmi leurs membres des anciens combattants, ceux-ci ne devront pas entrer en ligne de compte pour le calcul du nombre des délégués.

Le Secrétariat de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, Préfecture du Lot, à Cahors, fournira tous renseignements utiles aux Sociétés et Associations désirant exercer leur droit de vote.

Intoxication par le gaz

Un ouvrier électricien de la Compagnie du gaz et électricité de Cahors, M. Gaston Cadar, 29 ans, chef de section, était occupé à la vérification du tuyautage souterrain d'amenée du gaz pauvre dans un groupe de 250 HP nouvellement installé à la station thermique de l'usine à gaz de Cahors.

Pendant ce travail, M. Cadar fut surpris par un retour de gaz. M. le docteur Calvet, appelé à donner des soins à la victime de cet accident, constata une grave intoxication produite par l'oxyde de carbone. Le repos forcé imposé au chef de section par suite de cette intoxication ne paraît pas devoir être inférieur à douze jours.

Blessure à l'œil

Un apprenti des ateliers de M. Bénestèbe, à Cahors, nommé Roger Rogon, a été atteint à la cornée de l'œil gauche par un corps étranger.

Cette blessure entraînera une incapacité de trois jours.

Bons de monnaie

La Chambre de Commerce du Lot informe le public que les coupures divisionnaires émises par la Ville de Metz, sont actuellement retirées de la circulation.

Le dernier délai pour l'échange est fixé au *31 mars 1923.*

Les détenteurs de ces coupures sont invités à en faire l'envoi, avant cette date, à la *Recette Municipale de la Ville de Metz*, place de la Comédie, 6, à Metz (Moselle).

Procès-verbal

Procès-verbal a été dressé par le Commissaire de police contre les deux frères Huygebaert et les deux frères Bourdiau, sujets belges qui se sont pris de dispute et se sont mutuellement assommés à coups de poings et de pieds.

Ils auront à répondre de ces faits devant la justice et à payer aussi la casse qu'ils ont faite dans un café de la rue Clemenceau.

En correctionnelle

A la suite de l'instruction ouverte sur la rixe survenue en gare de Castelfranc entre des marchands forains et des employés de la gare, une ordonnance renvoyant devant le tribunal correctionnel, pour coups et blessures volontaires, MM. Coulange et Nadal, marchands forains ; Meunier, chef de station ; Fourniols et Léonard, hommes d'équipe, et Maraud, facteur des postes, a été rendue par M. le juge d'instruction.

Un autre marchand forain, impliqué dans la même affaire, M. Porta, bénéficie d'une ordonnance de non-lieu.

Avis de concours

Un concours pour l'admission à l'emploi de Commissaire de Police stagiaire aura lieu à la Préfecture du Lot, le 6 avril prochain.

Les candidats devront adresser leur demande au Ministre de l'Intérieur par l'intermédiaire de la Préfecture pour le *8 mars* prochain au plus tard.

THEATRE DE CAHORS

SAMEDI 5 mars, une seule représentation

WERTHER

Au 1er acte, chœur des enfants chanté par Mlles Barreau, Cambon, Crassous, Duverger, Feydel.

Grand orchestre BARREAU.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

L'Aviron Cadurcien devait recevoir le 4 mars, dimanche prochain, l'équipe de Saint-Junien, société de 1re série, mais par suite d'un match de barrage, il est impossible à ce vaillant quinze de nous rendre visite.

Il est trop tard à l'heure actuelle pour assurer un match avec des visiteurs pour dimanche.

Nous prions donc tous les équipiers de 1re et 2e équipes ainsi que les réserves, de se rendre en nombre au stade où un entraînement sérieux leur sera donné, sous la direction d'un ou deux membres de la Commission de Rugby.

Le 11 mars, nous recevrons l'équipe 1 du S. O. de Limoges, société de 1re série, et la seconde équipe ira matcher Caussade.

"LE CHEIK"

Ce soir, au PALAIS DES FÊTES, dernière représentation **« du CHEIK »** le plus gros succès actuel tiré du roman fameux de E.-M. Hull avec Rudolph Valentine.

Le CHEIK nous transporte dans ce pays de la soif évoqué dans l'**ATLANTIDE.**

Mesdames,

Découverte sensationnelle de l'**Onde OPOP**, par M. POPOVITCH. A l'aide de l'**Onde OPOP**, M. POPOVITCH fait tenir l'**ondulation MARCEL** pendant plusieurs mois, à toute épreuve.

A titre de réclame, M. POPOVITCH fait cette **ondulation MARCEL**, à l'aide de l'**Onde OPOP**, à partir du **2 Mars**, pour *3 fr. 50* et garantit sa durée pour *plusieurs mois.*

POPOVITCH, 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS.

Cabrerets

Un sanglier dans un village. — Mme Jammes, femme de notre sympathique percepteur, en ouvrant une porte derrière la maison qu'elle habite et qui donne dans une impasse conduisant au château, s'est trouvée en face d'un énorme sanglier, venu on ne sait d'où et qui a pris la fuite en la voyant. Quelques intrépides chasseurs se sont mis aux trousses de ce vieux solitaire, qui a pu échapper à ses poursuivants en se jetant dans la rivière du Célé.

C'est la deuxième fois qu'un sanglier visite le château, mais, le premier, put être abattu.

Floressas

Soirée récréative. — La soirée récréative donnée dimanche soir 25 février en faveur de l'œuvre des Pupilles de l'école publique par Mme et M. David, instituteurs à Floressas, a pleinement réussi. Plus de 250 personnes de la commune et des communes voisines se pressaient dans la salle de classe de l'école des garçons, hélas ! trop petite pour contenir une affluence pareille.

La quête a rapporté 120 francs qui ont été adressés au président de cette œuvre patriotique et sociale dont notre commune est membre bienfaiteur.

Intrépide chasseur. — Dimanche dernier, M. Cubertou, le sympathique propriétaire de La Matève, a abattu dans les bois du hameau du Duc commune de Floressas un sanglier mâle de 50 kg. Cet animal ne fut finalement abattu qu'après une chasse mouvementée.

Il serait temps que l'on se décidât à prendre des mesures efficaces contre ces animaux sauvages qui de plus en plus nombreux causent à nos braves paysans de sérieux préjudices.

Vol. — Dimanche soir, entre 7 et 9 heures, pendant que M. Vidal coiffeur à Floressas, et sa famille assistaient à la soirée récréative donnée à l'école des garçons au bénéfice de l'œuvre des pupilles de l'école publique, par Mme et M. David, instituteurs, un malfaiteur s'est introduit par escalade dans sa boutique et a fait main basse sur la recette de la journée, environ 25 francs. Cette somme était contenue dans un tiroir d'une tablette. Dans sa précipitation le malfaiteur laissa même une somme de 4 francs qui se trouvait sous une boîte.

Pour pénétrer dans cette boutique, il fut obligé de casser un carreau de la fenêtre et ayant passé la main par l'ouverture ainsi pratiquée, il fit jouer l'espagnolette. Il put se retirer sans être aperçu.

Sérignac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni le 25 février, à la mairie, sous la présidence de M. Gras, maire.

La liste d'assistance médicale gratuite, dressée par la commission, a été approuvée par le conseil.

Mme Solacroup, institutrice, a été nommée dame visiteuse, en remplacement de Mme Vaïssié.

Le conseil propose pour la Médaille d'honneur de la Famille française : Mme Lacombe, Mme Vigouroux et Mme Gras.

Une somme de 50 francs a été votée pour être mise à la disposition de l'instituteur pour fournitures scolaires pour quelques enfants indigents fréquentant l'école.

Le conseil prend aussi une délibération invitant M. l'ingénieur cantonal des Ponts et chaussées à prendre, d'urgence, des dispositions pour la réparation de divers chemins et en plusieurs endroits.

Il a approuvé le compte présenté par le médecin et le pharmacien pour le dernier trimestre de l'année 1922.

Reyrevignes

Conseil municipal. — Le conseil municipal, réuni dimanche, a dressé la liste des indigents ayant droit à l'assistance médicale gratuite ; il a accepté une demande d'assistance aux femmes en couches et donne un avis favorable pour la pose d'un boite aux lettres au village du Mas-de-Vergne.

Gourdon

Eclairage électrique. — C'est par erreur qu'on a inséré dans notre numéro de dimanche dernier que c'était un ingénieur de la maison Japy qui devait mettre en marche le deuxième moteur de l'usine électrique de Gourdon.

Nous apprenons que c'est M. Tissandié, de la maison Wallut et Cie, qui a fourni les moteurs « Ruston », qui va mettre en marche le deuxième groupe de l'usine électrique.

Les dynamos actuellement en service, vont d'ailleurs être remplacées par des groupes plus puissants et de construction irréprochable, notre concessionnaire désirant obtenir, de son service, le maximum de rendement et de sécurité.

Nous voilà donc à la veille d'un éclairage parfait.

Notre population a d'ailleurs pu s'en rendre compte déjà.

Affaire de mœurs. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de mœurs dont nous avons entretenu nos lecteurs, à diverses reprises.

La dame Murat Armandine, tenancière d'un restaurant situé en face la gendarmerie, a été condamnée à 3 mois de prison avec sursis, 500 francs d'amende, à la fermeture de l'établissement et enfin à l'affichage du jugement à son domicile et à la porte de la mairie et du tribunal.

C'est une rude douche qui vient de lui être infligée.

La salle était encore au grand complet, tant cette affaire passionnait la population.

Conseil municipal. — Réunion dimanche dernier pour la tenue de la session de février.

M. Davidou, maire, préside.

Seize conseillers municipaux sur 21 sont présents.

M. Glénadel est élu secrétaire.

Le taux de l'emprunt fait au crédit foncier est de 7 fr. 45.

Les dépenses de l'assistance médicale gratuite s'élèvent à 3.466 fr. 50 pour le 2e semestre 1922. Elles sont approuvées.

Une demande de réparations à la caserne de gendarmerie, en vue du renouvellement du bail, reçoit en partie, satisfaction.

Le Conseil est d'avis d'élargir le chemin partant des Farguéminiers et allant à Laumel, de construire un lavoir à Fontvieille et un autre à la La fontaine, section de St-Romain, de faire réparer la mare du Mas-de-Jacques, de demander le classement, comme monuments historiques, du maître autel et du fronton de la chapelle de N. D. des Neiges ; de percer une porte pour loger le corbillard au bas du clocher de l'église de St- Romain.

Cette section ne pourra pas se plaindre qu'elle n'ait été largement servie grâce à l'initiative et à la ténacité de ses deux dévoués conseillers municipaux MM. Taste et Mazet.

Un grand et long débat est ensuite ouvert sur la question de l'eau à domicile et son rationnement, l'éclairage électrique public et privé, les emplacements des marchés des races ovine et bovine, la proposition d'établir de nouvelles foires ou marchés-foires, de M. Glénadel.

Un devis général sera établi pour compléter l'adduction d'eau et permettre de demander une subvention au pari mutuel ; on exigera, conformément au cahier des charges, qu'un moteur de secours soit réservé à l'usine électrique ; quelques réparations urgentes seront faites aux abattoirs.

Le Conseil se réunit alors en comité secret pour l'examen de multiples demandes d'assistance.

Séance levée à 6 heures.

Concert de la « Jeunesse lyrique. — C'est ce soir, 1er mars, à 8 h. 1/2 qu'aura lieu le concert donné dans la vaste salle du « Grand théâtre Parisien » par la société « la jeunesse lyrique gourdonnaise » au profit des œuvres de bienfaisance locales.

Comme les années précédentes ce concert aura certainement un vif succès et fera salle comble en raison du but élevé que cette société de jeunes filles poursuit depuis plusieurs années.

La fanfare prêtera son gracieux concours à cette soirée de gala où chacun voudra applaudir nos jeunes artistes gourdonnaises.

Grand théâtre parisien. — Le « Grand théâtre parisien » qui a complété sa troupe par l'adjonction de nouveaux et bons artistes, donne à tous, à chaque représentation, l'impression du théâtre de la grande ville où la perfection le dispute au bon goût.

Grâce à la direction, nous assistons, quatre fois par semaine, à l'interprétation de pièces populaires ou à grand succès des plus grandes scènes, qu'il n'est pas permis d'ignorer.

Chacun est si émerveillé qu'il ne peut plus résister au plaisir d'y retourner. C'est la séduction irrésistible : on y est ramené malgré soi.

Mardi dernier, *La Dame aux Camélias*, d'Alexandre Dumas fils, a fait salle archi-comble, malgré le mauvais temps. On y était accouru de toutes les communes des environs.

Ce drame célèbre a été rendu de façon impeccable. Tous les artistes sont à complimenter, mais Mme Falck qui tenait le rôle de Marguerite Gautier, a été sublime.

Samedi, le théâtre donnera *Le sang français* et dimanche 4 mars *Roger-la-Honte* que tout le monde voudra voir.

Souillac

Adjudication. — A la suite d'une décision de M. le Préfet annulant, pour vice de forme, l'adjudication des droits de place à Souillac, une nouvelle adjudication a eu lieu dimanche à la mairie.

Deux concurrents étaient cette fois en présence. M. Laroumanie a été déclaré adjudicataire pour la somme équitable de 10.860 francs, ce qui fait une augmentation de près de 7.000 francs sur les années précédentes.

Nous espérons que nos édiles sauront tirer parti de ce nouveau bénéfice pour la ville.

Salviac

Nos concitoyens. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote et ami M. Robert Cabanes, fils de M. Pierre Cabanes, le regretté conseiller municipal de Salviac, rédacteur des services économiques en Indo-Chine, vient d'être nommé sous-inspecteur des services commerciaux à Hanoï.

Nos bien sincères félicitations.

Nécrologie. — Lundi 26 février, à 10 h. 1/2 du matin, eurent lieu à Salviac les obsèques du regretté Louis Bouat, âgé de 36 ans, mort des suites de maladie contractée au front. M. Bouat laisse une veuve et un jeune enfant.

La population de Salviac, le conseil municipal, l'Union amicale des démobilisés de Salviac, accompagnèrent les restes de notre compatriote à sa dernière demeure.

Nous présentons à sa veuve et à sa famille nos bien sincères condoléances.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

EN ALLEMAGNE

La situation politique à Berlin

De Berlin : Le chancelier du Reich a reçu hier les chefs des partis de la communauté du Travail et des partis bourgeois. Il leur a fait des déclarations au sujet de la résistance passive du gouvernement dans la Ruhr.

A l'issue de la séance du Reichstag, M. Rosenberg, ministre des Affaires Etrangères, a reçu séparément les chefs du parti socialiste unifié et du parti nationaliste.

Les projets d'emprunt

De Berlin : Des négociations ont eu lieu hier à la Banque d'Etat de Prusse au sujet de l'émission d'un emprunt, à valeur stable, sur la base des prix du bois et du charbon.

Le résultat des pourparlers a été négatif : la majorité des voix s'est prononcée contre l'émission d'un tel emprunt au moment où le Reich va émettre son emprunt de 50 millions de dollars pour soutenir la résistance.

La hausse du charbon anglais

De Londres : Le charbon industriel sera augmenté de 4 à 5 shillings par tonne en Ecosse et le charbon de ménage subira une hausse de plus de deux shillings. C'est le résultat des importantes et anormales commandes provenant de l'Allemagne, de l'Italie, du Danemark et de la Suède.

Le complot roumain

De Bucarest : Au cours du procès contre les auteurs du complot contre les souverains roumains, les principaux accusés ont avoué que le complot avait été organisé par la section terroriste d'une société irrédentiste hongroise dont ils avaient été les agents d'exécution.

AÏE ! MES PAUVRES PIEDS !

OUF ! QUEL SOULAGEMENT

DÉBARRASSEZ-VOUS de vos MAUX DE PIEDS

Si des cors, durillons ou autres callosités douloureuses vous font subir de véritables tortures, si la plante des pieds vous brûle comme du feu, ou si vous souffrez d'autres maux causés par la fatigue ou la pression de la chaussure, vous n'avez qu'à prendre un bain de pieds chaud dans lequel vous aurez dissous une petite poignée de Saltrates Rodell. L'eau saltratée, rendue médicinale et oxygénée, fait promptement disparaître toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, et combat les effets si désagréables d'une transpiration abondante. Les cors et durillons sont ramollis à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. Ce simple traitement peu coûteux guérira tous vos maux de pieds, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat sans difficultés et sur simple demande.

DANS TOUTES LES PHARMACIES
SALTRATES RODELL
MÉFIEZ-VOUS BIEN DES CONTREFAÇONS

ON DEMANDE
Apprentie ou Apprenti Coiffeur
Bon gain assuré
S'adr. : **POPOVITCH**, 4, rue Mal-Foch, CAHORS

A Vendre DEUX FOUDRES ovales
Contenance 15 hectos chacun environ
A l'état neuf
S'adresser : **ALLAYRANGUE**, vins à YTRAC (Cantal)

AVIS
La LABORIEUSE, place de la Halle
Tous les jours arrivages de poissons de mer et coquillages
PRIX MODÉRÉS

TRICOT A LA MAIN
Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme veuve DEMARS
69, boulevard Gambetta

TRÈS BELLE POMME DE TERRE
de la CREUSE
de CONSOMMATION et de SEMENCE
Boulangerie SÉVAL
Rue Nationale

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

DEUXIEME PARTIE

V

Tout en s'arrangeant pour mettre sa responsabilité à couvert et tout en protestant de son intention de lutter à armes courtoises avec son rival, le chef des Instances n'en avait pas été moins violemment remué par les mystérieuses ouvertures de La Fresnais. Le jeune rédacteur était un garçon prudent, qui calculait toutes ses démarches et ne s'aventurait jamais à l'étourdie. S'il s'était exprimé avec tant d'assurance tout à l'heure, il devait y être autorisé par la découverte de quelque secret préjudiciable à Dubrac. De quelle nature était ce secret ? Peu importait pourvu qu'il fût assez compromettant pour nuire aux destinées administratives du chef du personnel. Perceval se louait même d'avoir prudemment refusé de connaître le fond de l'histoire. Néanmoins, et à tout hasard, il résolut de mettre à profit le conseil de La Fresnais et de s'assurer un appui près du ministre. Dès que quatre heures sonnèrent, il quitta son bureau et se rendit chez le comte d'Entrevernes.

Après qu'il eut donné sa carte, on l'introduisit dans le cabinet de travail où le secrétaire des commandements était occupé à écrire. Perceval s'avança en courbant très obséquieusement l'échine et fut reçu tout d'abord avec une certaine impertinence railleuse :

— Eh bien, monsieur, lui dit d'Entrevernes négligemment, je n'ai pas eu jusqu'à présent à me féliciter d'avoir suivi vos avis ! Les Sombernon se sont moqués de mes offres, et votre M. Couturier, que j'ai fait décorer, m'a tout l'air d'être une cinquième roue à un chariot. Venez-vous au moins m'annoncer quelque agréable nouvelle ?

— Hélas ! non, monsieur le comte, répondit humblement Perceval, nous avons mis tout le zèle et toute l'activité possibles à servir votre cause, mais nous sommes menacés d'un regrettable échec.

— Vos bureaux refusent d'abandonner l'affaire ? s'exclama M. d'Entrevernes avec irritation.

— Non, monsieur le comte, les difficultés ne viennent pas de chez nous. M. Couturier avait rédigé un rapport concluant à l'abandon, j'avais réussi à le faire adopter par le conseil, mais dans l'intervalle, les journaux ayant derechef clabaudé, par suite de l'indiscrétion d'un de nos agents, Son Excellence vient de nous renvoyer le dossier en demandant une nouvelle instruction.

— Et cette instruction, qui la fera ?

— Moi ! s'écria Perceval, en bombant sa poitrine et en rejetant sa tête en arrière. Je ne laisserai à personne le soin de traiter cette affaire ! Mais, malgré mon désir de vous être utile, monsieur le comte, j'aurai peut-être les mains liées. Je dois songer à mon avenir administratif, et les circonstances présentes limitent étroitement ma bonne volonté.

Il s'arrêta et sembla attendre une parole encourageante ; mais M. d'Entrevernes ne desserra pas les dents. Il se contenta de regarder malicieusement son interlocuteur entre ses paupières clignotantes.

— Je désire obtenir mon avancement, continua le chef des Instances, et précisément il va y avoir chez nous une place de sous-directeur vacante. Cette aubaine, qui se présente rarement, a déjà allumé bien des convoitises. J'ai un concurrent sérieux, très appuyé par le secrétariat général, et si, dans mon désir de vous complaire, lors de la nouvelle instruction de l'affaire Froideville, j'agis contre le gré du ministre, qui me défendra ?

— Moi, monsieur, répliqua froidement M. d'Entrevernes, si vous le voulez. Je puis enlever l'affaire avec l'aide de Sa Majesté l'Impératrice.

— Ah ! monsieur le comte, murmura Perceval en s'inclinant profondément, je n'osais solliciter de vous une telle marque d'intérêt. Si vous daignez m'accorder la faveur de votre appui, je triompherai certainement et je vous en garderai une éternelle reconnaissance !

— Mon cher monsieur, reprit le secrétaire des commandements en plissant ironiquement les lèvres, je ne crois pas à la reconnaissance. Jadis, dans ma jeunesse, au temps des diligences, lorsqu'on allait retenir sa place au bureau, l'employé vous obligeait à verser des arrhes ; de cette façon il était sûr que le voyageur ne manquerait pas à l'appel et que la place ne resterait pas vide par suite d'un caprice ou d'une négligence. Eh bien, monsieur Perceval, permettez-moi de m'inspirer de cette vieille coutume et de vous demander des arrhes. Je vous ferai nommer sous-directeur, mais à la condition que vous replongerez le dossier Froideville dans les oubliettes.

Perceval se récria douloureusement. Ce que le comte exigeait était matériellement impossible ! Les journaux avaient parlé, l'opinion publique avait été mise en éveil ; le ministre, harcelé par les députés et les sénateurs, s'était occupé personnellement de cette fâcheuse affaire. Pour le moment, on en était réduit à louvoyer, à atermoyer, à traîner les choses en longueur. Mais, malgré toute l'éloquence qu'il déployait pour convaincre le secrétaire des commandements, celui-ci restait impassible et s'entêtait dans sa résolution.

— Service pour service, disait-il obstinément ; la plus grande preuve de gratitude que vous puissiez m'administrer, c'est l'enterrement définitif de cette misérable affaire.

— Non, non, monsieur le comte, soupirait Perceval très ému, je ne puis pas faire cela !

Il s'arrêta d'un air accablé, plongea sa tête dans ses mains, puis la relevant brusquement :

— Je ne puis faire cela, répéta-t-il, mais je puis vous donner un bon conseil.

— Un conseil ! s'exclama dédaigneusement le comte en haussant les épaules, monnaie de singe ! Vous m'en avez déjà donné un jadis qui ne valait pas un rouge liard.

— Celui-ci vaut de l'or ! affirma précipitamment Perceval.

Il n'y avait plus de temps à perdre ; d'ici à peu de jours le ministre allait être obligé de se prononcer ; et, si le comte n'arrivait pas à point pour enlever la nomination au nom de l'Impératrice, un troisième larron pouvait survenir et se faire adjuger la sous-direction si ardemment convoitée. Cette pensée lui mettait du feu dans les veines tellement en son pardedans, que sa chemise mouillée lui collait sur le dos.

— Oui, s'écriait-il, puisque vous demandez des arrhes, je suis en mesure de vous en donner de précieuses, en vous révélant une particularité connue de moi seul et dont vous pourrez tirer parti victorieusement pour déterminer l'abandon de l'instance Froideville.

— Je vous écoute, monsieur, dit flegmatiquement M. d'Entrevernes en croisant les jambes et en s'accoudant à son fauteuil.

— Monsieur le comte, reprit Perceval en s'épongeant le front, l'affaire qui vous intéresse est menée sous main par un jeune rédacteur attaché à ma division et qui se nomme Jacques Marly.

— Marly ! interrompit le secrétaire des commandements, attendez donc ; un assez joli garçon, svelte, élancé, avec des yeux bleus et une barbe noire frisée ? Je le connais, je l'ai rencontré chez les Sombernon, et c'est à ce beau monsieur que je dois le rejet de mes offres de transaction ?

— Précisément ; il est le conseil de vos adversaires : c'est lui qui était chargé, dans le principe, d'étudier le dossier Froideville, et c'est lui qui a fourni aux journaux ces maudites notes qui ont modifié d'une façon si fâcheuse l'opinion du ministre. Je l'ai fait surveiller et j'ai maintenant la certitude de sa coupable intervention.

— Convenez, objecta ironiquement le comte, que vous êtes bien mal servi par vos agents !

(A suivre)

LA PHOSPHIODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies